

avait eu tort de condamner leurs doctrines comme contraires à la religion d'État, aux Trente-neuf articles, ou aux livres liturgiques de l'Église; qu'en un mot rien dans les opinions libérales qu'on avait là sous les yeux, ne répugnait à la foi de sa Majesté Britannique.

Ce fut avec bien des précautions de langage que le Lord Chancelier déclara la cause des Evêques perdue devant le tribunal suprême de l'Etat; mais le Dr. Williams peut tout de même aujourd'hui, sous l'égide protectrice du gouvernement, enseigner dans l'Eglise établie: "1° Que sous le rapport de l'inspiration, la Bible n'est que l'expression d'une pieuse raison; qu'elle doit par conséquent se lire à la lumière de la raison avec une entière liberté de jugement." En d'autres termes, comme l'ont très bien fait remarquer les évêques et les juges de la *Court of Arches*, que la Bible n'est pas la parole de Dieu, ni une véritable règle de Foi; mais *la voix écrite de la communauté chrétienne*: c'est l'expression même de l'auteur;

2° Que le système protestant tout entier ne fut jamais qu'un jeu de l'esprit humain, puisque, relativement à la justification de l'homme, *la doctrine de l'imputation des mérites du Christ est une pure fiction*.

La cause du Dr. Wilson se termina également au triomphe de *l'église large* et à l'humiliation du haut clergé anglican. Le Dr. Wilson est un homme de conciliation s'il en fut jamais. Il entretient la douce espérance et enseigne à son peuple la légère erreur, "qu'après le jugement de Dieu les damnés pourront encore être rétablis dans le bonheur; et que tous petits et grands trouveront finalement un refuge dans le sein du Père universel des êtres."

Telles sont les doctrines que le chef et l'oracle de l'église d'Henry VIII et d'Elizabeth déclare aujourd'hui n'être opposées à aucun des monuments ou symbole de la foi protestante, "l'éternité des peines restant une question ouverte et abandonnée à la discussion des hommes." C'est ainsi qu'après trois cents ans d'argumentation contre la grande superstition catholique, le protestantisme se sentirait aujourd'hui prêt à reconnaître, que s'il existe des peines futures, ce ne saurait être que celles d'un enfer temporaire, ou si l'on veut, d'un *purgatoire*. Étrange conversion en vérité!

De toutes les accusations portées d'abord contre les auteurs des *Essays and Reviews*, nous n'avons cru devoir rappeler ici que celles qu'on daigna examiner au conseil de la cour d'appel. Malgré les mitigations des formules, ces quelques propositions suffirent pour expliquer le jugement de la *Court of Arches* et la protestation solennelle des deux archevêques de Canterbury et de York, qui, bien que membres du conseil privé et peut-être les seuls juges compétents en semblables matières, refusèrent cependant de prendre une part quelconque au scandale de cette affaire. Voilà toutefois, selon nous, des jugements et précédents qui vont stimuler bien des courages et justifier peut-être bien des crimes. Nous ne doutons plus après cela